

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 2 avril 2021 de neuf heures à douze heures

Observations de Monsieur Christophe Ceyzille,
dois Rue du Point du Jour 60170 Trichy-le-Nord
Sous le Ciel de Paul Poot. Pr

301 Au commencement de cet avis d'enquête publique environnementale, le commissaire enquêteur, Monsieur Michel DARI) n'est pas informé de la réalité de l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de l'Appigny le 17 décembre 2018 sous le Numéro Parquet 18351000 28. Cette enquête préliminaire dirigée par Madame la Procureure de la République du parquet de l'Appigny, Madame Marie-Céline LAWRYSZ concerne un aménagement paysager illégal, réalisé sans aucune autorisation, présent à de nombreuses reprises dans le dossier destiné au Public et notamment dans l'Annexe 6 - Etude Paysagère Analyse des Percussions visuelles.

- page n° 26 photo en haut à droite
- page n° 30 photo n° 2
- page n° 32 photos n° 3
- page n° 34 photo n° 6
- page n° 46 photos n° 17 et n° 18
- page n° 51 photo n° 2

Le commissaire enquêteur, Monsieur Michel DARI) doit immédiatement éclaircir ce problème et demander un complément d'informations sur ce point précis car il ne peut être présenté au public tenant à l'information, une analyse prenant en compte un élément fondamental échappé à une régularité.

De ce même Public doit avoir à sa connaissance des éléments ne souffrant d'aucune contestation.

2H15

de sérieux et la crédibilité du travail
présenté dans ce dossier, commentable par
les publics détenant des informations pose une
légitime question :

Comment est-il possible que cet
aménagement constitutif d'infractions
ait pu être passé sous silence par
l'ensemble des services intervenants
sur ce dossier ?

IP est demandé également au commissaire
enquêteur, Monsieur Michel JARD, de se
rendre sur les lieux à des points précis
pour mieux appréhender l'intégration de
l'ISDN Guildebœuf dans le paysage de ce
site historique et notamment à des angles
très précis qui n'ont pas été cingués ou
abattus volontairement par l'entreprise
Guildebœuf dans le dossier ayant pour
référence : Annexe 6 Etude Paysagère
Analyse des Perceptions.

En effet, aucune photo prise dans l'axe
de l'implantation initial du nouveau
contrat de la Butte des Zuccais ne reporte
ce qui permettrait d'éclairer l'ensemble
du Public et notamment le commissaire
enquêteur sur la légitime problématique
de l'implantation de cette décharge depuis
le moment comme motif, soit de ce
moment historique protégé !

Aucune prise de vue également n'est
présente sur un angle provenant du
carrefour de la Baaselle (carrefour de la
Départementale D.335 et de la Départementale
D.85), en cheinant sur le chemin rural
n°4 en direction du hameau de Puisaline,
photos qui seraient très intéressantes à
analyser pour donner en toute objectivité,
cette vue d'ensemble sur un "paysage

désigurée" par celle "ISDN" si honnueuse
que présentée de manière erronée
en tant que telle.

On ne retrouve également pas de photos
prises entre le Carré sous la Bascule
et la Ferme des Loges en cheminant sur
la Départementale D.85, montrant très
clairement par un angle de vue à 360°,
Cette décharge aux débets ne pouvant
évidemment pas être intégrée dans un
paysage arboré harmonieux.

La Synthèse de l'étude paysagère après
61 pages d'une analyse peu sérieuse et
orientée par rapport à la réalité de la
situation et de l'Impact réel donnant
à admettre les "cas d'indiscordeance"
stipulé et je cite : "(page n°52 du dossier de
l'Etude Paysagère) Pas consequent, le site n'est
que très peu perceptible de l'extérieur sauf
depuis le chemin d'accès à la Butte des
Zouaves et au renversement commémoratif des
Zouaves".

Cette synthèse est peu sérieuse et un complément
de photos de sites doit être apporté pour
informer objectivement l'ensemble du public sur
la réalité de l'implantation de l'ISDN AuxDébets.
Après 7 ANS d'exploitation, un constat s'impose,
l'ISDN AuxDébets désigne un paysage
ARBRE initiallement.

Honoré Cieslak Aiguille

Cieslak

Permanence du mercredi 14 avril 2021 - 14 heures -
Dépot par le commissaire enquêteur des observations
numéroées de 1 à 11 de l'obligégal -
Réception d'un courriel en matinée le 14 avril cinq minutes de
moniteur Bruno Charpenier, habitant Tracy-le-Vel./

M et Mme LAROCHE
1177 Rue de Bailly
60170 Tracy-le-Mont

À l'attention de Monsieur Michel DARD
Commissaire Enquêteur

Le 14 avril 2021

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de prolongation de la durée d'exploitation du centre d'enfouissement technique de Moulin-sous-Touvent, géré par l'entreprise Gurdebeke, nous avons tenu à nous joindre à l'association « Tracy Environnement » en vous adressant ce courrier.

En effet, nous subissons régulièrement (et particulièrement en début de semaine) des nuisances olfactives qui nuisent à notre bien être et par conséquent, à notre santé.

Enfin, le trafic des camions lié à cette activité a un impact négatif sur notre commune et notre quotidien : nuisances sonores, pollution générée.

Nous espérons que notre témoignage, permettra d'appuyer les demandes de non prolongation de durée d'exploitation.

Nous vous prions d'agréer, M. Dard, l'expression de nos respectueuses salutations.

M et Mme Laroche



Sujet : [INTERNET] TR : Mr DARD commissaire enquêteur

De : > mairie-moulin.sous.touvent (par Internet) <mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr>

Date : 19/04/2021 15:35

Pour : ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr

Le : 14 avril 2021 à 10:30 (GMT +02:00)

De : "Charpentier Bruno" <bruno.charpentier951@orange.fr>

À : "mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr" <mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr>

Objet : Mr DARD commissaire enquêteur

Mr Dard, commissaire enquêteur.

Bonjour Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint un courrier concernant l'enquête publique environnementale au lieudit Chateau-Gautier.

Bonne réception.

—Pièces jointes :

CHARPENTIER BrunoTracy le val.pdf

67,2 Ko

CHARPENTIER Bruno
49 rue du Temple
60170 Tracy le val

Tracy le val, le 02/04/2021

OBJET : Enquête publique environnementale

Monsieur DARD commissaire enquêteur,

Habitant la commune de Tracy le val situé à 2 kilomètres à vol d'oiseau du centre d'enfouissement « Château-Gautier » sur la commune de Moulin-Sous-Touvent, je constate de façon épisodique une altération de la qualité de l'air générée par des nuisances olfactives mais aussi irritation des yeux et de la gorge qui je pense à long terme et de par l'augmentation du volume de stockage des déchets et la proximité du site pose un risque de santé susceptible d'affecter la population croissante vivant sur ce territoire. De plus cette atteinte au cadre de vie entraîne a fortiori une dévaluation de nos biens.

En vous souhaitant bonne réception de ces observations, veuillez agréer Monsieur DARD l'expression de mes sentiments distingués.

Mme et Mr CHARPENTIER

Sujet : [INTERNET] TR : Decharge

De : > mairie-moulin.sous.touvent (par Internet) <mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr>

Date : 19/04/2021 15:36

Pour : ddt-seef-environnement <ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr>

Le : 18 avril 2021 à 12:51 (GMT +02:00)

De : "muriel p" <bety26@live.fr>

À : "mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr" <mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr>

Objet : Decharge

Je passe tous les jours sur la route de la décharge de GURDEBEKE pour aller à mon travail ,c'est une puanteur je suis obligé de mettre la ventilation intérieure de mon véhicule cela est inadmissible en 2021 je plaint les habitants des alentours et leurs enfants Courage à eux pour les années à venir.

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] TR : Projet d'extension decharge

De : > mairie-moulin.sous.touvent (par Internet) <mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr>

Date : 19/04/2021 15:35

Pour : ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr

Le : 18 avril 2021 à 13:09 (GMT +02:00)

De : "leti tia" <titioute@hotmail.fr>

À :

"Gurdebeke-moulin.sous.touvent@enquetepublique.net" <Gurdebeke-moulin.sous.touvent@enquetepublique.net>, "mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr" <mairie-moulin.sous.touvent@orange.fr>

Objet : Projet d'extension decharge

Bonjour,

Je tiens à vous informez la constatation d'une odeur épouvantable tous les matins en déposant mon enfant au groupe scolaire situé sur la commune de carlepont.

Quelles conséquences pour leur santé ?

Et quel avenir pour notre village déjà durement touché depuis plusieurs années ?

Cordialement

Envoyé depuis mon mobile Huawei

"désigurée" par celle "ISDN" si han Ronieuse ou présente de manière étonnée en tant que telles.

On ne retrouve également pas de photos prises entre le Carréroux de la Bascule et la Ferme des Loges en cheminant sur la Départementale D.85, montrant très clairement pas un angle de vue à 360°. Cette décharge CuideBeke ne pouvant évidemment pas être intégrée dans un paysage arboré harmonieux.

La Synthèse de l'étude paysagère après 61 pages d'une analyse peu sérieuse et orientée par rapport à la réalité de la situation et de l'Impact visuel donnant à admirer un "tas d'industries nauséabond" stipulé et je cite : "(page n°52 du dossier de l'Etude Paysagère) Par conséquent, le site n'est que très peu perceptible de l'extérieur sauf depuis le chemin d'accès à la Bette des Pouaux et au renversement commémoratif des Pouaux".

Cette synthèse est peu sérieuse et un complément de photos de sites doit être apporté pour informer objectivement l'ensemble du public sur la réalité de l'implantation de l'ISDN CuideBeke. Après 7 ANS d'exploitation, une constat s'impose, l'ISDN CuideBeke désigurée en paysage Arborescentlement.

Monsieur Gieslak Agnelli

Gieslak



Permanence du mercredi 14 avril 2021 - 11 heures

Dépot par le commissaire enquêteur des observations numérotées de 1 à 11 de l'obligégal

Réception d'un courriel en mairie d'avril émanant de monsieur Bruno Charpenier, habitant Tracy-le-Vel./-

Le manuel a été identifié sous le sigle COOS et joint aux
dossiers des observations débâlage.

Dossier Avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France - MRAE

page 8/12. Il est important de préciser que l'impact visuel du site de l'ESDN CuideBéke est déjà fort préjudiciable sur les sites mémoriels qui sont la Butte des Zouaves et le Jardin National des Zouaves. Une accentuation de la dégradation visuelle sur l'ensemble de l'environnement est déjà engagée sans que l'Entreprise CuideBéke ne puisse apporter de garanties nécessaires à sa poursuite.

Cette décharge impacte également de façon considérable le champ visuel depuis de nombreux points précis et notamment depuis le chemin rural n°4 (carrefour de la bascule de quennerie en prenant la direction du hameau de Peisalene). Sur ce point précis, aucune prise de vue n'est présentée par l'entreprise CuideBéke dans l'étude paysagère.

Sur un autre point précis correspondant à l'axe de la départementale "D.85", les deux photos présentées à la page n°29 de "l'étude Paysagère - Analyse des perceptions visuelles", ne sont pas représentatives de la réalité visuelle perçue sur plusieurs centaines de mètres. Le manque d'objectivité de l'entreprise CuideBéke dans la présentation des photos et leur aspect technique, traduit à l'évidence la grande fragilité des données présentées, ce qui est souligné sur de nombreux points précis par la MRAE dans l'avis de cette mission environnementale (pages n° 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12).

Aucune prise de vue n'est présentée non plus depuis

Le chemin rural n°24, dénommé "le chemin des Taches", qui depuis la Départementale D.145 vient cheminer le long de la décharge CurdeBeké.

Ce chemin emprunté par de nombreux riverains, cyclistes, cueilleurs de champignons, familles avec enfants n'est pas un chemin privatisé, cependant au passage mais, ce chemin affecté à l'usage de chaque citoyen et, il reste regrettable que certains points précis de pause de route n'aient pas été préservés pour permettre de juger précisément de l'impact visuel de cette décharge sur l'ensemble de l'environnement présent. Depuis 2012 et les premiers tronçons de l'entreprise CurdeBeké, l'impact de cette décharge sur l'environnement est très préjudiciable.

De ce chemin rural n°24, des prises de vues sur certains points précis situés au nord et au nord-est du site CurdeBeké devraient pu donner un véritable aperçu sur l'implantation désastreuse de cette ISDN dans un environnement désormais défiguré et qui se dégrade inexorablement.

Malgré les nombreuses recommandations très précises et sérieuses de l'autorité environnementale présentées dans l'ensemble du dossier concernant l'avis de la STRAE et notamment en page n°3 et je cite : « Compte tenu des enjeux, les mesures proposées sont sauvegardées et minimisées ». L'entreprise CurdeBeké n'a pas fourni de nouvelles simulations visuelles correspondant à la réalité de l'impact de cet ISDN dans l'environnement.

Des points visuels précis sont totalement oubliés et notamment depuis le Règlement Central de la Butte des Taches au point le plus haut. Ce point visuel totalement oublié est indispensable pour comprendre le

le véritable impact visuel dans ce dossier.
 La photo n° 17 en page 46 dans le dossier "Analyse et perception visuelle" ne peut être retenue car la prise de vue n'est pas réalisée sur le point le plus haut impacté par la présence de la décharge Cux de Beke et l'aménagement illégal permettant de cacher la sue présente une inégalité majeure ce qui le rend inacceptable. A ce propos, aucune administration n'a autorisé et légalisé cet aménagement paysager.

Il faut ajouter que les échelles fournies et les angles de prises de vues présentent initialement et jamais rectifiés malgré les recommandations de la NRAE, n'importe comment et l'impact négatif sur l'environnement. (page 8/16 Ans NRAE).

Il est à considérer après toutes ces recommandations de la NRAE et précisions complémentaires apportées dans cette enquête publique que l'entreprise Cux de Beke n'aurait pas à présenter un dossier montrant la réalité de l'impact visuel n'assez et ce depuis le début du fonctionnement de cet ISDN sur le paysage environnant.

Monsieur Cefrille Cieslak.

Cieslak.

Habitant de Tracy le val dans la rue
principal, le va et viens des camions de la
Société Gudeck est devenu infernal, camion
souvent à grande vitesse, dangereux pour nos
enfants jouant dans le village.
Les odeurs aussi sont devenues de plus en plus
répugnante, nous ne pouvons plus ouvrir les
fenêtres le matin, que va devenir notre village
avec 8 ans d'exploitation supplémentaire
- pollution de l'eau - déchets transportés par le vent dans le fort
- pollution de l'eau
- déchets transportés par les marées. le 16 avril 2011
M. PARMENTIER JOURNALISTE
Trac Habitant rue principal Tracy le Val